

CHANGEMENT DE FACADE

La réglementation par rapport à l'aspect extérieur des bâtiments est indiqué dans le PLU de la commune, disponible sur Internet car là encore, il faut suivre certaines règles. Des teintes de façades sont conseillées pour la majeure partie des quartiers de la commune, et contraintes dans le vieux Pontault-Combault par exemple.



Direction de l'urbanisme et de l'aménagement
Service urbanisme et foncier

Réaliser sa demande de modification de façade : les plans à fournir

Janvier 2013 – Hôtel de Ville - 107 Avenue de la République - 77340 Pontault-Combault
Service urbanisme et foncier – bâtiment B - 01 70 05 47 24

Poids : 26.91 Mo

[Téléchargement](#) [1]

URL de la source (modifié le 16/01/2024 - 14:21): <https://www.pontault-combault.fr/mes-demarches/urbanisme/realiser-sa-demande-de-modification-de-facade-les-plans-fournir>

Liens

[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_pratique_modifications_des_facades.pdf